

Ordre du jour n°AA

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MAI 2015

DELIBERATION N° 15/056

ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPORA

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), et notamment son article 10 ;
- VU l'article 8 du Règlement Intérieur Institutionnel de l'EPORA, relatif aux modalités de désignation du Président du Conseil d'Administration, des vice-présidents et des membres du Bureau en cas de vacance survenue suite à la cessation d'un mandat électif ;
- VU la délibération n°14/036 du 10 Juillet 2014 procédant à l'élection du Président de l'EPORA pour une durée de 6 ans ;
- CONSIDERANT que les élections départementales des 22 et 29 mars 2015 emportent la cessation du mandat électif des administrateurs de l'EPORA représentant les départements ; qu'il convient dès lors de pourvoir à la vacance du siège du Président du Conseil d'Administration pour la durée du mandat restant à courir ;

Elit Président de l'EPORA :

⇒ Monsieur Georges ZIEGLER

Le Directeur Général



Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration



- 2 JUIN 2015

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes



Michel DELPUECH